

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

C+F VERY DEFENSIVE

Parts de capitalisation	Classe I	ISIN	BE6327912208
Parts de distribution	Classe I	ISIN	BE6327914220

Un compartiment de la sicav C+F (OPCVM)
Société de gestion: Capfi Delen Asset Management SA

Objectifs et politique d'investissement

Objectif

Le fonds a pour objectif d'investir en un large éventail d'instruments financiers du monde entier, tout en veillant à ce que les actionnaires soumis à l'impôt sur les sociétés bénéficient de dividendes déductibles au titre des revenus définitivement taxés. La gestion du fonds sera active et vise à tirer profit des opportunités du marché. La répartition des actifs dans le portefeuille peut être sujette à de grandes fluctuations d'après les circonstances de marché et la conviction des gestionnaires. Le pourcentage d'action peut varier de 0 à 30%. Il est possible que le fonds conserve d'importantes liquidités. Les obligations auront principalement une qualité de crédit de « investment grade » (avec un rating à l'achat de minimum BBB- de S&P et de Baa3 de Moody's). Les actions seront principalement investies dans des marchés cultivés et complétés par des marchés en croissance. Les investissements ont pour but un rendement à long terme et essaient d'atteindre une répartition importante du risque géographique et sectorielle.

Informations sur les aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Le fonds favorise les caractéristiques environnementales et sociales mais n'a pas pour objectif la réalisation d'un objectif environnemental ou social. Le fonds n'a pas adopté d'indice comme référence. Outre les paramètres financiers tels que le chiffre d'affaire, les bénéfices, les marges et la part de marché des sociétés dans lesquelles le fonds investit, des paramètres non financiers sont également pris en compte. Ces paramètres non financiers sont mesurés à l'aide d'un score ESG.

Les entreprises dont le score de risque ESG dépasse le seuil de "risque sévère" ne sont pas prises en compte dans la sélection de la société de gestion. Pour la définition du seuil, veuillez-vous référer à la politique d'exclusion disponible sur <https://www.cadelam.be/fr/documents>.

Outre l'exclusion, le score ESG fait partie intégrante de la procédure de décision d'investissement. La société de gestion maintient le score moyen de risque ESG du fonds aussi bas que possible en sous-pondérant les investissements ayant un score de risque élevé et en considérant ceux ayant un score de risque faible.

Le score ESG intègre les questions environnementales et/ou sociales et les risques tels que le respect des droits de l'homme, la bonne gouvernance, la protection et la sécurité des données et la diversité. Selon le secteur ou l'entreprise, la matérialité d'un risque est prise en compte. Pour les émetteurs souverains, on utilise une mesure dite du risque pays, qui analyse la combinaison de la richesse d'un pays avec des paramètres ESG tels que l'utilisation des terres, le filet de sécurité sociale et l'efficacité institutionnelle. De plus amples informations sur la politique d'intégration ESG sont disponibles sur <https://www.cadelam.be/fr/documents>.

Varia

Le fonds peut recourir à l'utilisation d'instruments financiers dérivés dans des mesures limitées. D'une part cette restriction signifie que les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour la réalisation des objectifs de placement (par exemple pour dans le cadre de la stratégie d'investissement augmenter ou diminuer l'exposition à un ou plusieurs segments du marché). D'autre part les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés pour éliminer la sensibilité du portefeuille à une donnée du marché (comme la couverture du risque de change, ou la protection des marchés à la baisse).

Les obligations et les titres de créances dans lesquels le fonds investit sont émis par tout type d'émetteurs : états, collectivités publiques territoriales, organismes publics internationaux, sociétés privées, Les obligations auront principalement une qualité de crédit de « investment grade » (avec un rating à l'achat de minimum BBB- de S&P et de Baa3 de Moody's)

Le fonds investira maximum 10% de ces propres actifs en parts d'autres organismes de placement collectif.

Vous pouvez souscrire des parts du fonds et obtenir sur simple demande un remboursement de ses parts chaque jour boursier en Belgique.

Les parts de capitalisation ne distribuent pas de dividendes. Le résultat annuel est capitalisé (ou réinvestit). Les parts de distribution distribuent annuellement un dividende, pour autant que les résultats du fonds le permettent. L'objectif du compartiment étant d'investir au maximum 30% en actions, l'avantage fiscal sur les dividendes au titre des revenus définitivement taxés peut être très limité pour les porteurs d'unités de distribution soumis à l'impôt sur les sociétés, en fonction de la proportion des revenus perçus entre obligations et actions.

Autres informations spécifiques:

Recommandation : ce fonds convient le mieux aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant un période de 4 ans.

Il s'agit d'un fonds géré activement.

Le fonds n'est pas géré en référence à un benchmark.

Les parts de la classe I sont réservées aux investisseurs institutionnels et professionnels et une souscription minimum de 500.000 EUR.

Profil de risque et de rendement

1	2	3	4	5	6	7
Risque plus faible			Risque plus élevé			
Rendement potentiellement plus faible			Rendement potentiellement plus élevé			

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur du fonds. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds appartient à cette catégorie car il investit dans des obligations, ce qui implique que sa valeur peut fluctuer.

Autres risques essentiels pour le fonds et non (suffisamment) pris en compte par l'indicateur synthétique:

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur ou une contrepartie fasse défaut. Comme le fonds peut investir en obligations ayant un rating inférieur à BBB, un risque de crédit subsiste.

Risque d'inflation : Le portefeuille est soumis à un risque d'inflation plus élevé étant donné qu'une hausse de l'inflation engendre généralement une hausse des taux d'intérêts qui influe négativement sur les cours des obligations.

Pour un aperçu complet des risques du fonds, veuillez vous référer au paragraphe des risques dans le prospectus.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Pas d'application
Frais de sortie	Pas d'application
Changement de compartiment	Si les frais du nouveau fonds sont plus élevés : la différence
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par la classe d'action sur une année	
Frais courants	0,82 %
Frais prélevés par la classe d'action dans certaines circonstances	
Commission de performance	Pas d'application

Les frais que vous payez, servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Les frais d'entrée et de sortie sont de montants maximums. Dans certains cas, des frais inférieurs pourraient être appliqués. Vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller ou de votre distributeur financier le montant effectif de ces frais d'entrée et de sortie.

Le fonds ne disposant pas encore d'un exercice complet, le pourcentage des frais courants est estimé sur base de l'état des coûts présenté dans le prospectus. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ce chiffre exclut les coûts des opérations de portefeuille.

Pour plus d'information sur les frais et les rémunération veuillez vous référer au paragraphe 'Provision et frais' du prospectus.

Performances passées

Le fonds a été lancé le 1 juin 2021. Par conséquent les données sont insuffisantes pour vous donner une indication utile des performances passées..

Les parts du fonds sont libellées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire : Delen Private Bank SA

Le prospectus, les statuts, les derniers rapports annuel et semi-annuel ainsi que d'autres informations relatives au fonds peuvent être obtenus gratuitement en langues française et néerlandaise auprès de l'institution chargée du service financier Delen Private Bank SA, Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Antwerpen (www.delen.be).

Des informations complémentaires sur la politique de rémunération actuelle de la société de gestion, avec une description du calcul de la rémunération, l'identité des personnes responsables des rémunérations (le comité de rémunération), est disponible gratuitement sur demande ou sur le site <https://www.cadelam.be/fr/remuneration-policy>.

Les derniers prix des parts peuvent être consultés sur les sites internet suivants : www.cadelam.be ou via le site de BEAMA http://www.beama.be/niw?set_language=fr e seront publiés dans De Tijd et L'Echo.

Le fonds est soumis aux dispositions fiscales belges, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Le traitement fiscal dépend de vos circonstances individuelles et peut changer dans le futur. Veuillez consulter un conseiller pour de plus amples informations.

La responsabilité de Capfi Delen Asset Management SA ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Vous avez le droit d'échanger vos parts contre des parts d'un autre compartiment du fonds. Les frais éventuels sont repris sous la rubrique 'frais'. Vous pouvez obtenir plus d'informations via www.cadelam.be.

L'actif et le passif des différents compartiments du fonds sont ségrégués. En conséquence, les droits des créanciers relatifs à un compartiment particulier sont limités aux actifs de ce compartiment.

Ce document décrit une classe d'action d'un compartiment du fonds, le prospectus et les rapports périodiques étant établis pour l'ensemble du fonds. Il existe plusieurs classes d'actions pour ce fonds. Veuillez-vous référer au prospectus pour plus d'informations.

L'OPCVM C+F est une sicav de droit belge qui répond aux conditions de la directive 2009/65/CE.

Ce fonds est agréé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA)
Capfi Delen Asset Management est agréé en Belgique et réglementée par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2021.